

## ASSOCIATION AVALLON MORVAN pour la PECHE

Siège social: 18, avenue des Chaumottes AVALLON 89200

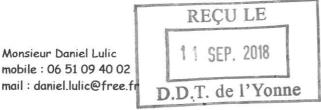
Tél.: 03 86 34 01 09

Local de l'association : 17, rue Maison Dieu AVALLON 89200 Tél/Fax. :

03 86 34 15 30

Site internet: http://aamp.chez.com/

Monsieur Daniel Lulic mobile: 06 51 09 40 02



Avallon le 6 septembre 2018

Monsieur Fabrice BONNET Service SEFREN 3 rue Monge **BP 79** 89011 AUXERRE cedex

Objet : Demande de vidange de l'étang du Griottier Blanc à Quarré-les-Tombes 89

Monsieur le Chef de Service,

Par la présente, je vous informe de notre intention de procéder à la vidange de l'étang O.N.F. du Griottier Blanc, conformément au dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, enregistré au guichet unique de la Police de l'Eau sous le n° 89-2018-00171.

Les modalités de notre programme de vidange sont établies comme suit :

- Mise en place de filtres composés de fagots, pailles et graviers,
- Le 01 novembre 2018 : obturation de la conduite DN 400 assurant l'alimentation amont de l'étang et mise en dérivation complète du ruisseau,
- Du 01 novembre au 18 novembre 2018 : la vidange s'effectuera avec un débit de 60 l/s durant une période de 15 jours. Contrairement à la première vidange de 2006 qui s'était effectuée par le fond, le nouveau moine permet une vidange par le haut sans entraînement de particules, La durée de vidange de 15 jours s'explique par le faible niveau d'eau de l'étang, qui a baissé de 60 cm lors de la période de sécheresse estivale.
- Du 19 au 22 novembre : la vidange s'effectuera avec un débit réduit afin d'éviter l'entraînement de particules et de
- Le 23 novembre : réalisation de la pêche et tri du poisson. Le poisson sera trié et ensuite transféré à l'étang de Marrault-le-Haut.
- Le 23 novembre : le moine de l'étang sera fermé afin d'éviter l'entraînement de boues par lessivage, puis remplissage de l'étang en respectant le débit réservé du ruisseau des Paluds.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

e président